



## Pour accompagner les parents

**LES LIEUX RESSOURCES  
PARENTALITÉ  
ET  
UN ACCOMPAGNEMENT ET  
UNE ÉCOUTE DISTANCE**

ACCUEIL ÉCOUTE INFORMATION  
CONSEILS ORIENTATION  
SOUTIEN ACCOMPAGNEMENT  
ACTIVITÉS PARENTS ENFANTS  
GROUPES DE PAROLES ...





La Caf du Nord, à vos côtés

Soutient et accompagne les lieux ressources parentalité dans les territoires du Nord

## LES LIEUX RESSOURCES PARENTALITÉ

Spécialisées dans l'accompagnement des parents, les structures proposent une palette de réponses en matière de soutien à la parentalité.

L'objectif premier consiste à regrouper la réponse parentalité dans un même lieu pour la rendre ainsi plus accessible à l'ensemble des parents, améliorer sa visibilité et éviter sa « dilution » sur les territoires.

Les lieux ressources parentalité assurent une fonction d'accueil inconditionnel des parents et ont une visée informative et de facilitation des liens parents-enfants ou entre parents.



## LES LIEUX RESSOURCES PARENTALITÉ

Les lieux ressources proposent aux parents un service bien identifié, un lieu de repères où se ressourcer, où chacun peut à la fois expérimenter le collectif et trouver des réponses diversifiées et individualisées en matière de soutien à la parentalité.

Ils créent les conditions pour favoriser la parentalité et conforter les parents dans l'exercice de leur mission éducative.

Ils veillent à intégrer dans leur offre de service l'accueil et la prise en compte des besoins d'accompagnement des parents en situation de handicap ou ayant un enfant en situation de handicap en articulation avec les ressources et acteurs locaux du territoire.

Les lieux ressources constituent ainsi une réponse de premier niveau particulièrement adaptée pour la plupart des familles grâce à :

L'information

L'accueil inconditionnel

L'appui aux collectifs de parents

La proposition de services de soutien à la parentalité

Les missions complémentaires en lien avec les acteurs locaux



# LES MISSIONS

- **L'information** : tous les parents bénéficient gratuitement (ou par une participation symbolique) des informations en un même lieu sur les questions spécifiques parentalité. Les services existants sont valorisés.
- **L'accueil inconditionnel** : Les parents peuvent trouver à tout moment des interlocuteurs en capacité de les accueillir, leur apporter une écoute et un soutien bienveillant et en fonction de leurs questions/préoccupations les orienter le cas échéant vers l'interlocuteur adéquat. Les lieux ressources sont ouverts à tous les parents ou futurs parents. Ils apportent une continuité de services aux parents d'enfants de différentes tranches d'âge de la petite enfance à l'adolescence et ils accompagnent les parents lors d'événements ou de moments clés pouvant fragiliser la vie familiale.
- **L'appui aux collectifs de parents** : Les lieux ressources initient des projets, dont les parents sont acteurs, visant à les soutenir et à valoriser leurs compétences. Les lieux ressources développent des actions entre pairs ou favorisant le lien parent/enfants et ils soutiennent l'engagement des parents dans le portage de leurs propres projets.
- **La proposition de services de soutien à la parentalité** : les lieux ressources sont des lieux polyvalents qui proposent l'accès à des services de soutien à la parentalité diversifiés, répondant aux besoins des parents. Ces services, accessibles de préférence au sein du lieu ressources, sont proposés en partenariat avec les acteurs du territoire. Il peut s'agir de dispositifs et actions de soutien à la parentalité (médiation familiale, lieux d'accueil parents-enfants, groupes de paroles, etc.) et d'interventions ponctuelles ou de permanence de professionnels spécialisés dans l'accompagnement de la relation parents enfants ou des sujets de préoccupations : prévention alimentaire, préparation à l'arrivée de l'enfant, parentalité des personnes en situation de handicap, etc.
- **Les missions complémentaires en lien avec les acteurs locaux** : les lieux ressources peuvent également investir d'autres dimensions en direction des acteurs du territoire :
  - ✓ Être un lieu de rencontre entre acteurs et professionnels du territoire sur des sujets communs autour du soutien à la parentalité ;
  - ✓ Contribution à la diffusion d'information entre porteurs d'action, entre acteurs du territoire voire de démarches de communication communes ;
  - ✓ Contribution aux démarches d'analyse de besoin et de diagnostic auprès des collectivités ou des associations qui développeraient de nouveaux projets locaux ;
  - ✓ Appui méthodologique à la construction d'initiatives auprès de porteurs en émergence.



## LES MAISONS DES 1 000 PREMIERS JOURS

Les Maisons des 1 000 premiers jours visent à proposer dans un lieu unique des informations et un panel de services dédiés aux parents de jeunes enfants tels que l'information et l'accompagnement des parents pendant leurs 1 000 premiers jours, l'aide à la découverte et à l'utilisation des ressources numériques des 1 000 premiers jours (l'application mobile, le site 1 000-premiers-jours.fr, les sites ameli.fr, monenfant.fr, caf.fr, msa.fr);

Les parents peuvent bénéficier d'une offre de service de type Lieux d'accueil enfant-parent (LAEP), des activités d'éveil artistique et culturel, des groupes de parents et des ateliers collectifs ou encore des modes d'accueil du jeune enfant.

D'abord destinées aux parents, elles peuvent aussi, comme les autres lieux ressources, être très utilement ouvertes aux professionnels des 1 000 premiers jours, et devenir ainsi pour eux aussi une structure qui anime et alimente une dynamique territoriale en facilitant les rencontres entre professionnels, en encourageant les partenariats croisés pour susciter des actions communes, etc. Il est ainsi recommandé que chaque Maison des 1 000 premiers jours tisse un partenariat étroit avec la ou les maternités ainsi qu'avec les services petite enfance et parentalité de son territoire.



## Le public-cible



Les lieux ressource sont ouverts à l'ensemble des parents, quelle que soit leur particularité et quel que soit l'âge de leurs enfants, hormis les maisons des 1000 premiers jours. Les parents ou futurs parents se rendant dans ce type de structures peuvent donc être soit acteurs et à l'initiative de projets au sein de la structure, soit être accueillis pour être aidés, soutenus et orientés si besoin vers d'autres structures et professionnels.

## Le territoire d'implantation



L'implantation géographique des lieux ressources ou des Maisons des 1000 premiers jours doit se faire de manière stratégique, dans des lieux faciles d'accès pour les parents afin de répondre à des besoins identifiés sur les territoires et de faciliter leur accessibilité. La proximité avec d'autres services fréquentés par les familles (établissement d'accueil du jeune enfant, relais petite enfance, établissement scolaire, centres de loisirs, maisons France services, etc.) sont recherchée.

Le lieu ressources doit être implanté sur un territoire cohérent avec le portage politique du soutien à la parentalité à l'échelle de ce territoire. L'échelle d'implantation préconisée est la commune ou l'Epci en fonction des spécificités locales. L'objectif est de favoriser des implantations permettant de regrouper la réponse parentalité dans un même lieu pour ne pas diluer la réponse aux parents sur un territoire.

Le financement de lieux ressources dans le cadre du Fonds national parentalité doit être ciblé en priorité sur les territoires où il n'existe pas déjà un centre social, étant entendu que la mission du centre social est d'assurer la cohérence et l'animation du projet parentalité de son territoire.

La personne référente du lieu ressources devra en revanche travailler en collaboration et en complémentarité avec les référents parentalité des équipements de l'animation de la vie sociale.

## Les locaux



Les locaux doivent être identifiés facilement par les parents comme des structures spécifiquement dédiés à l'accompagnement et au soutien à la parentalité. A ce titre, les lieux ressources ou les Maisons des 1000 jours doivent disposer d'un accès spécifique et répondre aux normes d'accessibilité universelle.

Également, ils doivent disposer de manière concomitante d'espaces garantissant la confidentialité des échanges individuels, d'espaces d'accueil et d'activités conviviaux permettant des mises en œuvre de projets collectifs

## L'amplitude d'ouverture



Afin de proposer un service de qualité, le lieu ressources doit garantir une ouverture de 2 jours et demi par semaine minimum pouvant s'organiser en demi-journées : une exigence de 5 demi-journées par semaine minimum est attendue afin d'assurer une permanence d'écoute et d'accueil des parents.

## Le partenariat

Pour que le lieu ressources puisse remplir ses missions, il travaille en lien étroit avec les acteurs locaux de soutien à la parentalité pour, d'une part, assurer leur mission d'information des parents et, d'autre part, orienter les parents vers les services correspondant à leurs besoins.

Dès lors, les lieux ressources s'inscrivent dans le maillage territorial des autres dispositifs de soutien à la parentalité existants (Laep, médiation familiale, Ram, actions parentalité financées dans le cadre du REAAP, etc.) afin de proposer une offre de service mobilisant l'ensemble des ressources du territoire.

Chaque Maison des 1 000 premiers jours tisse un partenariat étroit avec les services petite enfance et la ou les maternités et de son territoire.

## Coordination et accueil des familles



Au moins un accueillant est présent sur ces temps d'ouverture.

## Les lieux ressources itinérants



Sur les territoires marqués par un isolement tant d'un point de vue géographique que d'un point de vue numérique, le service itinérant permet de pallier les problèmes de mobilité en allant directement à la rencontre des parents concernés.

La Maison des 1 000 premiers jours peut aussi être itinérante, en particulier dans les zones peu densément peuplées.

L'obligation de disposer d'espaces dédiés aux échanges individuels et aux activités collectives s'applique également aux lieux ressources en itinérance.

## Les liens enfants parents incarcérés

Les relais enfants-parents incarcérés sont également identifiés lieux ressources. Ils favorisent le maintien de la relation entre l'enfant et son parent incarcéré.

Ils permettent d'accompagner l'enfant au parloir, de soutenir la parentalité chez le parent détenu et ou favoriser la réinsertion des personnes détenues.



Soutient et accompagne les lieux ressources parentalité dans les territoires du Nord

## L'ÉCOUTE ET L'ACCOMPAGNEMENT À DISTANCE

Les services d'écoute personnalisée et de proximité répondent au besoin d'accompagnement des parents à distance, à des horaires atypiques différents de ceux de l'accueil physique. Ils sont un moyen de contact facile pouvant améliorer l'accessibilité et le recours aux services.

Des permanences d'écoute peuvent être organisées pour apporter aux parents des réponses à leurs questions sur le rôle de parents. Cette écoute personnalisée a également vocation à renforcer la confiance des parents dans leurs capacités à être parents.

Le service est basé sur l'anonymat.

Il doit être en mesure d'apporter une aide psychologique d' « urgence », permettant aux parents de s'exprimer librement.

